

Le 13 octobre 2025

**Décision de la Présidente  
n° 84-2025**

**Objet : - Rénovation de 14  
logements - Gendarmerie de  
Brignais – Modification  
unilatérale des lots 01, 03, 08  
et 10**

## **DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG**

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du  
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération n°2024-66, en date du 25 juin 2024, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Considérant l'attribution des lot suivants du marché de Rénovation de 14 logements - Gendarmerie de Brignais :
  - Lot 01 à SARL ALAGOZ FACDE
  - Lot 03 à LA CONSTRUCTION ARBRESLOISE
  - Lot 08 à MOOS SAS
  - Lot 10 à JASON ;
- Considérant des ajustements nécessaires et non prévisibles dans le cadre du présent marché ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver la modification unilatérale des lots 01, 03, 08 et 10 par laquelle une prolongation d'exécution des travaux est fixée jusqu'au 24 octobre 2025, compte tenu du retard induit par la liquidation judiciaire du titulaire du lot 7 Carrelage – Faïence.

Incidence financière du présent avenant : aucune.

- De signer cette modification unilatérale et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

**Communauté de Communes de  
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :** Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente,